



MCF'Info #47 - Avril 2024
Contrôle Technique - 2 roues motorisés anciens

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Le décret 203- 974 du 23 octobre 2023 relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et des quadricycles à moteur entrera en application le 15 avril prochain.

Différentes actions sont actuellement en cours visant à obtenir le retrait de ce décret, leur issue est incertaine et ne sera vraisemblablement pas connue avant plusieurs mois, voire plusieurs années.

En attendant le Conseil d'Administration du Motobécane Club de France a décidé, lors de sa dernière réunion le 30 mars 2024, de proposer à ses adhérents d'adresser un courrier à leurs Député(e)s afin de les alerter sur le caractère inapproprié des mesures contenues dans le décret et ainsi essayer d'en atténuer la portée, au moins pour nos machines les plus anciennes.

Le modèle de lettre à adresser à votre Parlementaire est disponible [ici](#) et peut être complété directement depuis votre ordinateur.

Pour trouver les coordonnées de votre Député(-e) c'est très simple, il suffit de suivre ce [lien](#).

Nous espérons que vous serez nombreux à approuver cette démarche et à nous rejoindre dans ce combat.

Jean Farge
Président du Motobécane Club de France